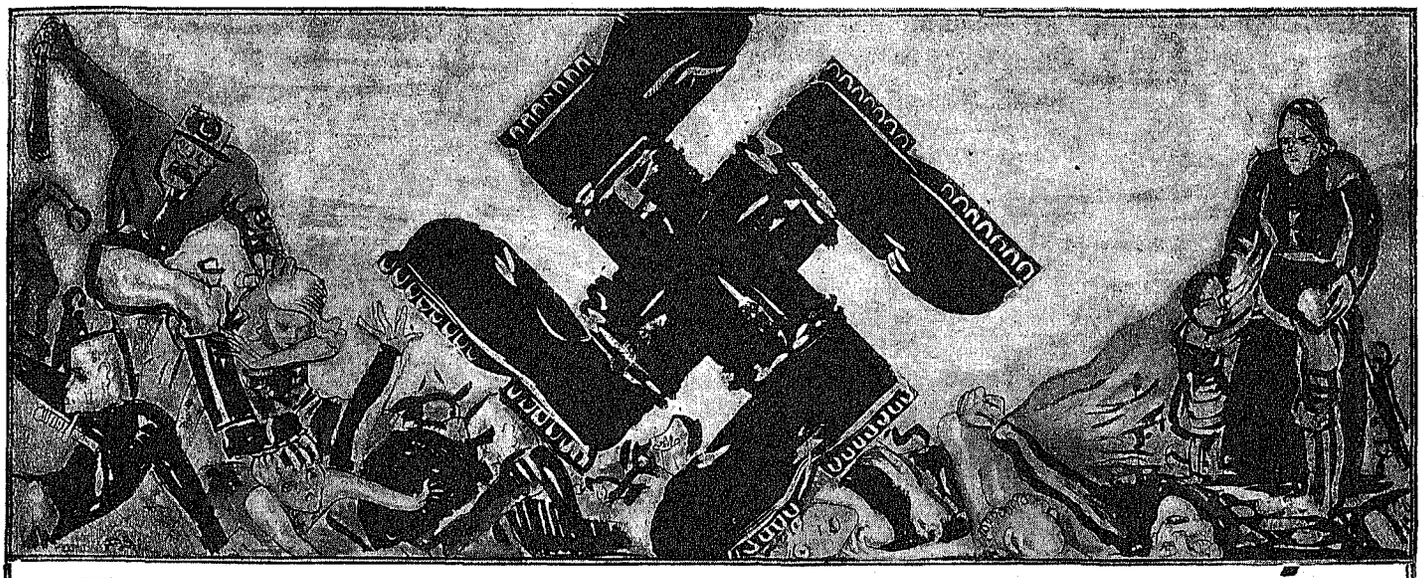

SOUS LA CROIX GAMMÉE

Nº 22. Amsterdam.

Réaction accrue. - Restrictions de la liberté de mouvement.

(I.T.F.) En Allemagne des milliers d'ouvriers et de chômeurs vont de la campagne dans les villes et d'une ville à l'autre, fuyant devant la faim.

En automne 1933, les ouvriers forestiers et agricoles ont été exclus de l'assurance-chômage. Les municipalités rurales, administrées par les riches paysans et les gros propriétaires fonciers, depuis l'élimination des ouvriers, ont refusé de payer des secours aux chômeurs et ont exigé qu'ils travaillent sans autre compensation que le logement et la nourriture gratuits. D'après des déclarations du Statthalter pour le Mecklenbourg, le salaire misérable des ouvriers agricoles a été abaissé " jusqu'au-dessous du taux minimum des secours". En grands nombre, les ouvriers agricoles se sont alors enfuis dans les villes où ils espéraient trouver du travail, ne fût-ce qu'un peu mieux payé ou seulement une maigre allocation de chômage

Les Nazis sont intervenus à leur manière: Berlin a commencé en ne payant plus aux chômeurs nouvellement domiciliés dans la ville que la moitié ou même le tiers des allocations déjà minimes en vigueur: pour les ménages 20 marks par mois(!) et pour les célibataires seulement 10 marks. Le 10 février 1934, le gouvernement émit un décret suivant lequel les municipalités "en détresse" ne devaient verser aux chômeurs nouvellement inscrits que "le strict minimum nécessaire à l'existance", ce qui suivant la terminologie du Troisième Reich équivaut à la moitié de la somme qui doit permettre aux chômeurs de la localité de ne pas mourir de faim. Chaque municipalité obligée de destiner une grande partie de son budget aux secours de bienfaisance, pouvait être déclarée "en détresse". Ceci mettait pratiquement un terme à toute liberté de mouvement pour les chômeurs.

Malgré ces entraves, les chômeurs continuaient à affluer des campagnes dans les villes. Par milliers, les ouvriers agricoles acceptaient l'embauche aux travaux misérablement payés de la construction des routes. Même avec ces salaires de famine, ils pouvaient encore mieux se tirer d'affaire qu'auparavant. A nouveau, le gouvernement national-socialiste intervint dans l'intérêt des gros propriétaires et cette fois, il a fait du bon travail. Depuis le 8 mai 1934 le président du plus petit bureau de placement peut exiger que tous les ouvriers et employés de l'agriculture, occupés dans l'industrie, le commerce, l'artisanat, les transports, ou dans un ménage, soient congédiés de cet emploi afin "de satisfaire au besoin de main-d'oeuvre agricole". Or, il suffit d'avoir été employé pendant un total de 52 semaines, à partir du 15 mai 1931, dans une entreprise agricole, pour être considéré comme ouvrier ou employé agricole.

Par un pareil ordre de renvoi, le Troisième Reich qui protège la propriété et les profits de la classe possédante, détruit l'existence d'innombrables ouvriers. L'ouvrier frappé par cette mesure n'a droit à aucune indemnisation des dommages découlant pour lui de la perte de son emploi et du changement de domicile qu'on lui impose. La municipalité qui l'exclut pourra tout au plus lui payer le voyage de retour au village, mais tous les autres frais restent à sa charge.

Et du moment qu'il est qualifié d'ouvrier agricole, il est définitivement rayé des registres de l'assurance-chômage et, le plus souvent, il disparaît en même temps des statistiques des bureaux de placement.

Il ne s'agit pas dans ce cas d'une mesure prise une seule fois. Le 18 mai, on a promulgué une interdiction d'embauchage pour tous les ouvriers agricoles ; la plupart des professions non-agricoles (bâtiment, entretien de la voie, aux chemins de fer, metallurgie, mines etc.) leur sont à présent fermées. De la sorte ils sont livrés sans défense au bon vouloir des propriétaires terriens et des riches paysans. Ils ne sont pas les seuls. Par l'introduction du système des fermes héréditaires, c'est dorénavant en Allemagne le fils aîné qui hérite d'une ferme sans qu'il ait besoin de verser à ses frères et soeurs toute leur part. Une fois adultes, ils ne peuvent plus compter sur rien. D'après l'opinion même du chef de la section de colonisation intérieure du ministère de l'Alimentation, "une partie des fils cadets des familles paysannes devront partir pour la ville afin d'y trouver un gagne-pain". A présent la jeunesse campagnarde prolétarisée par le Troisième Reich se voit échoir le même sort que les ouvriers de l'agriculture. Tout le prolétariat agricole d'Allemagne est refoulé dans la dépendance féodale contre laquelle les paysans se sont dressés dans de nombreuses jacqueries et dont ils n'ont été liberés qu'il y a 125 ans.

En même temps le Président de l'Office national de placement a été autorisé à décider pour certaines régions une interdiction d'emploi de tous ouvriers et employés originaires d'une autre localité. Lorsqu'il prend une décision à cet effet-- c'est chose faite pour Berlin-- on ne peut dans la région en question engager, sans l'approbation du Bureau de placement, aucun ouvrier ou employé qui n'y travaillait pas déjà avant le 15 mai 1934.

Cette approbation ne sera accordée que dans des cas exceptionnels; c'est toujours l'employeur qui doit en faire la demande jamais un salarié. Cette mesure équivaut à une loi d'exception dirigée contre le salariat allemand. Elle ne s'applique pas aux professions libérales ni aux fonctionnaires, et les employés qui touchent des appointements de plus de 300 marks par mois n'en sont pas atteints. Pour la grande masse toutefois, des ouvriers et employés allemands, la liberté de mouvement est radicalement limitée.

Ces restrictions offrent aux groupements locaux des employeurs des perspectives insoupçonnées. Les travailleurs qui jusqu'à présent pouvaient accepter du travail dans les régions industrielles maintenant interdites, sont obligés de s'incliner devant la volonté de l'employeur local, sous peine de mourir de faim.

Dans le Troisième Reich les ouvriers et les employés sont des instruments sans défense entre les mains des employeurs et de leur dictature. Un nouveau pas est accompli vers l'esclavage.

Les élections des conseils de confiance.

(I.T.F.)Le chef berlinois des cellules d'entreprise Engel dirige la politique de personnel de la Société berlinoise des transports en commun à laquelle il a été adjoint comme commissaire de l'Etat et qu'il a soigneusement purifiée de tous les éléments syndicalistes. Malgré cela, près d'un tiers des agents (28 p.100) ont protesté contre la liste des Nazis.

Auprès de la Coopérative de consommation de Berlin, un millier sur les 2.000 électeurs ont boycotté ce simulacre d'élections, 350 environ ont voté contre la liste.

Le personnel de la Centrale électrique Golpert-Zschernowitz, organisé dans le temps dans la Fédération des transports et des services publics, a repoussé la liste bien que les élections aient été répétées à plusieurs reprises. Aucun conseil de confiance n'a donc été élu. Le personnel s'attend à ce que le Commissaire au travail désigne à présent les créatures de la direction pour former le Conseil.

A la Deutsche Bank à Berlin, les élections ont dû être répétées deux fois avant que finalement on pût "constater" que les 52 p.100 des votes émis avaient été portés sur la liste établie.

Le socialisme de l'action.

(I.T.F.) Le 16 juin 1934, l'entreprise de l'Etat d'extraction

d'ambre de Palmnicken en Prusse orientale a célébré la "première fête de l'ambre". L'allocution de fête a été faite par le préfet national-socialiste de la Prusse orientale, Erich Koch, qu'on disait autrefois de gauche. Koch touche actuellement:
en sa qualité de Préfet RM. 21.000.-- annuellement, dont RM: 3.000.- pour frais de représentation;
en sa qualité de membre du Conseil d'Etat de Prusse: RM: 12.000.-
en sa qualité de député au Reichstag .....RM: 7.200.-
ce qui revient ensemble à un traitement de Rm. 800.- par semaine.

Les ouvriers de la mine d'extraction d'ambre doivent rentrer chez eux chaque semaine avec 14 à 18 marks; on travaille actuellement dans l'entreprise 40 heures par semaine; un manoeuvre touche 18,80 marks, un manoeuvre spécialisé 20 marks et un ouvrier spécialiste 22 marks par semaine, dont on retient pour diverses cotisations et primes d'assurance 4 marks, de sorte qu'il ne reste que 14 à 18 marks.

Le discours d'Erich Koch traitait du...."socialisme de l'action".

Droit et ....justice.

(I.T.F.) Le Dr. Ley prépare une nouvelle action de propagande. Le travail dans les entreprises commencera dorénavant par un appel et se terminera de même. Lors de l'appel du matin, une devise sera donnée pour toute la journée. Lors de cet appel les ouvriers auront l'occasion de formuler leurs petites plaintes: "Quelqu'un a-t-il encore un désir quelconque à formuler ? Si oui, tous les différends seront tranchés suivant l'équité. Il n'y a pas de droit objectif, mais uniquement un droit subjectif."

Le conseiller de justice Dr. Franck a expliqué le 17 mai dans un discours fait à l'Ecole supérieure de politique à Berlin, ce qu'il faut entendre par ce droit "subjectif": Nous désirons que tout en admettant le principe que le droit commun prime le droit individuel, le combat pour la justice soit livré en Allemagne de manière que l'on puisse nettement discerner que nous désirons que l'homme fort soit plus fort, le libre plus libre et que nous ne voulons pas que les faibles et incapables soient protégés de manière à faire du tort aux forts et aux libres."

C'est là le "droit du maître" qui protège l'employeur économiquement fort et lui livre sans défense les salariés. C'est sur ce principe que se base la justice du Troisième Reich!